



Conciliation avec employeur

Par **CHEBEL**, le **30/09/2008** à **10:02**

je suis passe en conciliation vendredi dernier pour un reclassement reconnu dans la convention collective de l'entreprise j'ai demande 5 ans de rappel de différence de salaire nous avons négocié à 2ans 1/2 le montant du rappel par année n'était pas connu je n'avais aucun élément celui-à dit au juge que c'était 2000 euros j'ai accepté ne connaissant pas le tarif. Aujourd'hui j'apprends et je lis sur la convention que ce rappel est à 4000 euros brut.rnrnque puis-je faire je suis désespéréernrnp j'ai signé le pv de conciliation puis-je avoir un recours merci

Par **Tisuisse**, le **30/09/2008** à **12:21**

Qu'en pensent vos syndicats ? Qu'en pensent les délégués du personnels ?